

LE SUICIDE EN GENDARMERIE : SPECIFICITES, ASPECTS CLINIQUES ET PREVENTION.

Auteur : GRUNER V., psychologue clinicienne, Section psychologie, soutien et intervention, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, 35 rue Saint Didier, 75016 PARIS

RESUME

Si les chiffres du suicide en gendarmerie sont comparables à ceux de la population nationale, ils ne rendent pas compte de l'impact et du retentissement de ces actes au sein de l'institution. C'est l'ensemble de la communauté, qui est touchée par le suicide d'un de ses membres, parce qu'il a lieu avec l'arme de service, dans le casernement, où vivent les collègues et les familles.

Face à ces drames, différentes réponses institutionnelles s'organisent : en 1998, la gendarmerie s'est dotée d'une cellule de soutien psychologique, qui peut être sollicitée en cas d'événements graves potentiellement traumatiques. En cas de suicide par exemple, des espaces collectifs et individuels de parole sont proposés aux gendarmes et à leurs familles, des espaces où peuvent s'exprimer la culpabilité, l'impuissance, où se reconstruit la souffrance de leur camarade et ce qui a pu être ébranlé à travers la violence de son acte. Ce dispositif permet en outre, d'articuler sur différents temps, une prise en compte et un accompagnement hiérarchique, médical et psychologique.

En parallèle, la prévention est portée depuis plusieurs années par un dispositif institué. Depuis 2006, sur une volonté institutionnelle forte, et s'appuyant sur des leviers internes tels que l'esprit de corps et la cohésion, un programme de prévention du suicide adressé aux personnels de la gendarmerie a été lancé.

MOTS-CLES : Gendarmerie nationale. Conduites suicidaires. Identité professionnelle. Prévention.

SUMMARY : SUICIDE IN THE FRENCH GENDARMERIE. SPECIFICITIES, CLINICAL ASPECTS AND PREVENTION

If suicide figures in the French Gendarmerie correspond to those of the national population, it doesn't show the real impact and consequences of these acts within the institution. The whole community of the French Gendarmerie is all the more affected by the suicide of a staff member since it mostly happens by means of his service pistol, in barracks, where colleagues and families live.

In order to deal with these tragedies, different institutional means are engaged : in 1998, The French Gendarmerie created a psychological support unit which can intervene after potentially traumatic events. For instance, in case of suicide, collective or individual interviews are suggested to gendarmes and their families so as to express their guilty feelings and helplessness, to rebuild the suffering of their colleague and what has been shattered by the violence of his act. By this plan of action, it is also possible to articulate hierarchical, medical and psychological supports.

At the same time, prevention is promoted for several years by a specific internal plan. In 2006, a

special suicide prevention program for the French gendarmes was launched, generated by a strong institutional will, using internal levers such as solidarity and cohesion.

KEY WORDS : French Gendarmerie. Suicidal behaviour. Professional identity. Prevention.

La gendarmerie nationale est l'une des plus anciennes institutions françaises, elle est composée de militaires au service de la sécurité publique. Les gendarmes travaillent et fonctionnent en groupes constitués, ils se reconnaissent autour d'une pratique professionnelle commune, des valeurs qu'ils défendent, et qui sont au fondement même de leur identité professionnelle, groupale. Ainsi, être militaire implique en toute circonstance, discipline, loyauté, esprit de sacrifice et honneur (*loi portant sur le statut des militaires*).

Il existe une forte interdépendance de chacun de ses membres, qui se voit renforcée par le mode de vie communautaire. Les gendarmes vivent sur leur lieu de travail avec leur famille. Cette proximité immédiate du lieu de travail et de résidence dans une même entité géographique, favorise et accentue des liens fortement investis, tant professionnels que familiaux.

1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SUICIDE EN GENDARMERIE

La gendarmerie dénombre en moyenne chaque année, 31 suicides et 58 tentatives, pour une population de près de 105 000 personnels militaires et civils en activité¹.

S'agissant des suicides, on retrouve très majoritairement des hommes, dont la tranche d'âge la plus touchée se situe entre 35 et 44 ans. Le moyen le plus souvent employé est une arme à feu (pour 2/3 des suicides), et plus particulièrement l'arme de service. Ces actes ont majoritairement lieu dans le logement concédé par nécessité absolue de service (un peu plus de la moitié des actes) et en second, dans les locaux de service²

Ces chiffres se situent à un niveau comparable de ceux qu'on peut retrouver dans la population nationale (taux de suicide chez les hommes âgés de 20 à 54 ans³), mais ils ne rendent pas compte de l'impact et du retentissement de ces actes au sein de la gendarmerie. Du fait de son fonctionnement et de la culture institutionnelle, du moyen employé et du lieu où il est réalisé, le suicide trouve un écho particulier dans cette institution.

Pour reprendre une phrase de Colin en 1996, au GEPS de Poitiers, le suicidaire peut être perçu comme un « meurtrier des valeurs du groupe », parce qu'il vient toucher des fondamentaux, autour des valeurs et de l'identité de la gendarmerie, à travers :

1. **la violence** du geste lui-même : un gendarme qui se suicide, c'est quelqu'un qui s'extrait

¹ - Le suivi statistique systématisé des actes auto-agressifs a été mis en place depuis 1992, sur la base d'indicateurs précis et fiables. Si parfois quelques tentatives de suicides ne sont pas connues au sein de la gendarmerie, les chiffres du suicide sont exhaustifs, dans le sens où tout acte auto-agressif concernant un personnel en activité, fait l'objet d'un message interne.

² - Généralement, les personnes ne sont pas en service au moment de passer à l'acte, et les fluctuations hebdomadaires et mensuelles d'une année sur l'autre ne permettent pas d'interprétation.

³ - Taux comparés à ceux de la population masculine active en France (de 20 à 54 ans), selon les données 2005 du centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'INSERM.

d'un groupe, brutalement et dans la violence. Il agit et met en scène brutalement ce qui n'a pu être dit ni partagé avec les autres, en signifiant par là-même à son groupe d'appartenance qu'il n'est pas ou plus à même de protéger les siens. Il peut y avoir ainsi une remise en question parfois forte, de la hiérarchie et de l'Institution, dans leur fonction de protection.

2. **le moyen** employé : à travers l'arme de service, c'est l'outil de travail qui est dévié de sa fonction professionnelle et protectrice. Les liens identificatoires très forts qui unissent les membres de cette institution, font du suicide une menace identitaire d'autant plus insupportable pour les gendarmes, qu'elle est interne au groupe et qu'elle met en oeuvre un des symboles les plus forts de leur identité avec l'uniforme : l'arme de service.
3. **le lieu** : les actes suicidaires sont le plus souvent commis dans les logements de service ou les locaux de travail, ce qui n'épargne ni les collègues, ni les familles. Les personnels travaillent et vivent souvent ensemble, sur le même lieu ; cette proximité du lieu de vie et du lieu de travail, de la sphère privée et de la sphère professionnelle, donne un écho particulier à ces actes. Mais il est délicat de faire réellement la part des motivations et des raisons personnelles, du message qui est adressé à l'institution. Ainsi, les suicides sur le lieu de travail viennent-ils signifier une difficulté professionnelle ou simplement la volonté du militaire de préserver sa famille en faisant le choix de ce lieu ?

Le suicide bouscule, interpelle tout un chacun, il renvoie à des sentiments de culpabilité, de colère, d'incompréhension ... mais en gendarmerie sans doute plus qu'ailleurs, le suicide vient toucher une communauté toute entière, par l'identification professionnelle très forte de ses membres, par son mode de fonctionnement et son organisation, parce que les premiers intervenants, les voisins, les enquêteurs,... ne sont autres que des collègues.

Face à ces drames, différentes réponses institutionnelles s'organisent :

2. LA POSTVENTION :

LA PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT DU SUICIDE SUR L'ENTOURAGE

La notion d'impact sur l'entourage est prise au sens large, de l'impact sur les familles, le professionnel, les proches, avec une prise en compte qui se fait à différents niveaux : hiérarchique, médical, social et psychologique.

Le métier de gendarme, est un métier qui comporte des risques psychologiques. Pour prévenir ces risques professionnels et mieux prendre en compte les conséquences individuelles et collectives, la direction générale de la gendarmerie a créé il y a un peu plus de 10 ans, une cellule nationale de soutien psychologique. Il s'agissait alors de la première cellule spécialisée mise en place dans les armées françaises.

Ce dispositif institutionnel prend en compte les événements internes les plus graves, où il y a une confrontation à la mort, dans la surprise et la violence : agressions, affaires judiciaires, usage des armes, décès, suicides... Il s'agit de proposer et mettre en oeuvre dans le post-immédiat, des espaces collectifs et individuels de parole, dans un cadre confidentiel, pour les personnels mobilisés sur ces

situations. Si un premier soutien hiérarchique et médical se met en place rapidement, dès la survenue d'un événement dans une unité, l'intervention des psychologues s'organise quand les gendarmes ont terminé leurs investigations, lorsque l'enquête sur laquelle ils évoluent est clôturée. C'est alors qu'ils peuvent être disponibles physiquement, mais aussi et surtout psychologiquement.

La cellule de soutien post-traumatique, composée de psychologues cliniciens, est sollicitée par les responsables hiérarchiques, notamment lorsqu'il y a eu un suicide dans une unité. L'objectif est alors d'ouvrir des lieux d'expression, autour d'une compréhension possible du geste, de la culpabilité, de l'impuissance,... Ces espaces de parole permettent à chacun d'évoquer ce qui a pu être ébranlé à travers la violence de cet acte.

En fonction de la place de chacun dans l'événement, différents temps sont alors organisés dans la prise en compte des personnels qui ont été confrontés au suicide de l'un des leurs. Il s'agit par là-même, de faciliter la récupération individuelle et collective des personnels touchés, et leur permettre de reprendre leur activité professionnelle dans de meilleures conditions :

1. **un débriefing (individuel ou collectif)** est organisé pour ceux qui ont été confrontés à la scène, au corps, avec une dimension particulièrement forte pour certains de nos personnels, autour des risques traumatiques.
2. **un groupe de parole** est proposé pour le collectif de travail de la personne décédée : parce qu'il s'agit de groupes constitués, et que le suicide vient également ébranler le collectif et remettre en cause l'illusion d'invulnérabilité de ce groupe.

Sur le plan psychologique, il y a une double dimension qui est à prendre en compte : au-delà de la violence que la personne se fait à elle-même, en portant atteinte à son corps, en malmenant son image et son identité, et de ce que ça peut renvoyer en miroir au gendarme, il y a une autre violence qui est infligée à l'entourage, par la blessure affective qu'elle occasionne, mais aussi par les images traumatiques qu'elle impose à celui qui découvre le corps, d'autant plus quand celui-ci est abîmé. Nous sommes ainsi confrontés en gendarmerie, à un deuil souvent compliqué et à des risques traumatiques pour les témoins. Très souvent, nous avons des témoins en interne, soit dans la découverte, soit dans l'enquête, avec une dimension traumatique forte, et parfois des mises en scène agressives pour l'entourage, familial ou professionnel (suicide pendant le repas de famille, pendant un pot de départ d'un collègue...).

Certains éléments cliniques peuvent être dégagés à partir du travail réalisé avec les personnels confrontés au suicide d'un collègue :

- dans environ 2/3 des suicides, l'entourage reconstruit après-coup, un discours suicidaire plus ou moins clair, des préparatifs, des contacts avec le milieu soignant (médecin, spécialiste,..). C'est souvent la première fois que tous peuvent élaborer collectivement et reconstruire les choses, faire des liens. Cet espace de parole permet de refaire l'histoire, rétrospectivement, de mettre du sens sur certains mots, certaines attitudes, qui n'avaient évidemment pas la même valeur avant l'acte ;
- on observe par ailleurs, une souffrance qui n'était pas toujours perçue par l'entourage, avec un tableau dépressif masqué, des comportements à risque, des dépendances (alcool, jeux d'argent,...). Un collègue qui finalement ne semblait pas avoir de difficultés particulières, qui pouvait même avoir un rôle moteur dans l'équipe, un boute-en-train, une image qui les a empêché d'envisager le suicide, qui ne leur a pas permis de s'y préparer, ni même d'essayer de

l'en empêcher, tout simplement parce que ce n'était pas pensable ;

- on retrouve aussi parfois des actes qui restent impulsifs, où il n'y avait pas de signes avant-coureurs, pas de tableau dépressif clair, ni d'antécédents suicidaires, mais parfois des antécédents de violence hétéro-agressive ;
- enfin, au niveau de l'entourage, le suicide peut venir réactiver des problématiques parfois plus personnelles ou anciennes, et le fait d'ouvrir ces questions autour du suicide et des idées suicidaires, de nommer les choses, cela autorise les gens à en parler. Le suicide touche ainsi beaucoup de monde, souvent au-delà de ce que l'on peut imaginer et de différentes façons (suicide dans la famille, dans l'entourage, idées ou tentatives de suicide personnelles,...).

Le fonctionnement institutionnel donne par ailleurs, un éclairage spécifique à ces actes :

La gendarmerie est un milieu professionnel qui peut être particulièrement contenant et structurant du point de vue psychique. Elle donne à ses membres des repères, des valeurs, codifie les relations internes à travers la hiérarchie, les grades, elle va jusqu'à organiser la vie personnelle du gendarme par le biais du logement.

Ce mode de vie communautaire propre aux unités de gendarmerie peut-être très protecteur, contribuer à renforcer le lien social entre les personnels et limiter ainsi les risques de passage à l'acte suicidaire, mais à l'inverse, ce fonctionnement n'est pas neutre dans ce qu'il peut induire :

- un gendarme peut être tenté de masquer ses difficultés ou sa souffrance (y compris au médecin militaire), s'il craint des répercussions sur son aptitude ou sur sa carrière. En milieu professionnel, et peut-être davantage encore dans les institutions militaires, un personnel qui rencontre des difficultés, hésitera à en parler autour de lui, par crainte que cela ne soit appréhendé comme une fragilité, et ne se traduise par la perte de confiance de son entourage, mais aussi de ses supérieurs et subordonnés. Ces mêmes raisons sont parfois avancées par l'entourage lui-même, dans quelque chose d'impossible à alerter, par crainte des conséquences pour la personne déjà suffisamment en souffrance ;
- l'intrication, pour ne pas dire la collusion parfois, entre la vie professionnelle et la vie familiale, implique que les difficultés rencontrées par un personnel peuvent plus facilement s'étendre d'une sphère à l'autre ;
- par ailleurs, certains gendarmes peuvent avoir des réticences à rechercher de l'aide auprès d'une personne extérieure, par exemple un médecin civil, compte tenu de leur position d'autorité et de leur statut social, alors que d'autres au contraire, ne se confieront qu'à des personnes extérieures à l'institution.

Dans ce contexte, la prévention du suicide au sein de la gendarmerie peut être complexe et délicate : il s'agit de libérer une parole sur cette problématique sans inquiéter ou fragiliser l'institution.

3. LA PREVENTION :

La prévention repose en gendarmerie sur un dispositif institué. Elle s'organise autour de groupes pluridisciplinaires, composés de spécialistes et de représentants institutionnels, qui ont en charge de penser et mettre en oeuvre la prévention, de définir collectivement les besoins et d'apporter des

réponses sur le long terme. Au niveau national, une entité spécifique a en charge d'animer et de coordonner ce dispositif de « prévention des risques psychosociaux et des situations professionnelles fragilisantes ».

La question du suicide est rapidement apparue comme un thème fort, il y a de cela presque 15 ans, mais la prévention du suicide en gendarmerie est devenue une préoccupation réelle depuis 6 ans, avec des premières actions qui ont vu le jour en 2006. En effet, sur une volonté institutionnelle forte, un programme de sensibilisation au suicide qui s'adresse aux personnels, a été lancé.

Les premières actions initiées visent une prise de conscience et une reconnaissance du problème. En limitant la stigmatisation autour de la souffrance psychique, il s'agit de favoriser la parole autour du suicide et faciliter un accès aux soins. Cette démarche préventive s'appuie sur un texte de référence interne qui se décline par une sensibilisation de chacun aux signes d'alerte, des recommandations en cas de risque ou de passage à l'acte suicidaire, des actions de communication et de formation pour les personnels de la gendarmerie, la recherche de partenariats locaux hospitaliers et associatifs,...